

LA MESSE APRÈS LE CONCILE DE TRENTE

Première partie

Au XVI^{ème} siècle, les Protestants contestent vigoureusement le caractère sacrificiel de la messe et revendiquent aussi une plus grande participation de l'assemblée par l'usage de la langue vivante et la communion des fidèles au calice.

C'est avec une préoccupation réformiste que de nombreux évêques se rendirent au Concile convoqué à Trente par Paul III, en 1514 et cela a incontestablement marqué tous leurs débats au cours des sessions qui se sont succédé jusqu'en 1563. Cet ensemble de réformes a permis à l'église catholique de reprendre son souffle après le grand séisme provoqué par la réforme protestante. Le concile reconnaît des abus ou des exagérations dans la pratique eucharistique : superstitions, valorisation d'aspects secondaires, absence de participation de l'assemblée... mais le contexte dans lequel cette assemblée s'est réunie obligea les Pères à se battre sur deux fronts à la fois. Ils devaient affirmer avec netteté la doctrine catholique face aux excès de ceux qui s'en étaient écartés, tout en s'opposant aux abus qu'ils dénonçaient eux-mêmes. On est en pleine contre Réforme, au point qu'on a pu parler de « fixisme antiprotestant » à propos de la liturgie définie par ce concile : « *Il convient par excellence qu'il n'y ait dans l'église de Dieu qu'une manière de prier, qu'un rite pour célébrer la messe* » d'où de nombreuses règles de célébration (appelées "rubriques" parce que imprimées en rouge (ruber en latin) dans le missel).

Cette opposition aux revendications protestantes oriente l'ensemble de leurs réflexions et de leurs décisions. Ils définissent solennellement la valeur sacrificielle de la messe, ils refusent d'admettre l'usage de la langue vivante mais encouragent les prêtres à expliquer les rites aux fidèles.

« *Quoique la messe contienne de grandes instructions pour les fidèles, les Pères n'ont pas jugé bon de laisser célébrer n'importe où en langue vulgaire. Aussi, tout en retenant partout pour chaque Église le rite par elle pratiqué et approuvé par la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, le saint Concile, pour que les brebis du Christ ne meurent pas de faim et que les petits ne demandent pas du pain sans que personne ne leur en donne, ordonne aux pasteurs et à tous ceux qui ont charge d'âme d'expliquer souvent ou de faire expliquer par d'autres, au cours de la célébration de la messe, quelque chose de ce qui s'y lit et qu'ils s'attachent à exposer quelqu'un des autres éléments du mystères de ce sacrifice, surtout les dimanches et les fêtes.* »

(Session 22, chapitre 8.17 septembre 1562)

Le missel promulgué par le pape saint Pie V maintient l'usage du latin même pour les lectures. Il faudra attendre la réforme liturgique du concile Vatican II, pour que ces lectures soient proclamées dans les langues comprises par les assemblées et que leur choix soit élargi à l'ensemble des livres de la Bible. L'usage de la langue du peuple n'est écarté que par le souci de ne pas accrédi-ter les raisons mises en avant par les Réformés pour le justifier. Mais la sollicitude pastorale des évêques s'exprime bien, à travers cette déclaration, comme en beaucoup d'autres cas. Les controverses qui allaient se poursuivre dans les années ultérieures avec une singulière âpreté ont amené les polémistes catholiques à insister démesurément sur l'un des deux aspects que les Pères avaient envisagés, le rappel du dogme, au point que le second ne put guère porter les fruits qu'on en attendait.

Par exemple la recommandation qui encourage les prêtres à expliquer, pendant la messe, les rites aux fidèles, est pratiquement tombée dans l'oubli.